

~~Rude journée pour la mer ! Voilà donc un nouveau pétrolier géant échoué sur nos côtes, les menaçant de ses 233 000 tonnes de brut. Le sort à voulu que l'échouage du navire Libérien "AMOCO CADIZ" survienne à la date précise ou le gouvernement s'appropriait à célébrer la " Journée nationale de la mer " vingtième manifestation du genre. La catastrophe vient prouver que ni les mots ni les célébrations officielles ne sont d'une grande utilité en la matière. Si encore il s'agissait d'un cas unique. Mais depuis l'affaire du Torrey Canyon la liste est longue des mauvais coups portés au milieu marin, aux hommes qui en vivent. Rien que pour la Bretagne on compte trois précédents de taille. Preuve est faite que le pouvoir n'en a pas tiré les leçons. D'échouages en marées noires l'opinion avait fini par croire que les accidents accumulés étaient le prix à payer pour que puisse fonctionner l'économie du pays.~~

QUESTIONS

La pollution, rançon du progrès? Le raisonnement était déjà difficile à admettre. Au moins avait-il le mérite, pour ceux qui nous gouverne, de dissimuler leurs écrasantes responsabilités derrière le vocable commode de " FATALITE ".

Aujourd'hui toute une série de questions remontent à la surface. Battant pavillon libérien " l' Amoco Cadiz " est venu s'échouer après une panne de gouvernail. Il serait intéressant de savoir à quand remonte la dernière révision du pétrolier et comment elle a été effectuée.

Il est connu que pour immobiliser le moins longtemps possible l'impressionnant capital que représente nt ces embarcations géantes, les armateurs (ici l' Amoco Philipps Pétroléum) espace le plus possible les opérations dites de carénage. Souvent celles-ci sont purement symboliques

LA LOI DES PETROLIERS

Toujours guidés par cet esprit de profit , ces grandes compagnies confient d'ailleurs leurs navires à des équipages dont la qualification est inversement proportionnelle à l'exploitation qu'il subisse.

Puis, il faut d'ores et déjà penser au problème des côtes polluées qu'il faut nettoyer. Si comme à chaque fois le gouvernement applique son plan POLNAR on voit mal cette fois comment le seau et la pelle du soldat viendront à bout des milliers de tonnes répandues.

Reste alors l'indemnisation des victimes qui n'est qu'un pis-aller. Des conventions existent mais leurs lacunes sont si grandes que les compagnies coupables parviennent toujours à retarder l'heure douloureuse du dédommagement, voire à en ramener le montant à des proportions dérisoires.

La situation est certes dramatique mais l'inertie coupable des pouvoirs publics y est pour beaucoup, ce que disait en d'autre terme, le premier adjoint communiste de Brest, Monsieur Le Roux, à Raymond Barre ce que déclare par ailleurs le comité locale des pêches de Brest dans une lettre au président de la République. " QU'A FAIT VOTRE GOUVERNEMENT DEPUIS L'ACCIDENT DU TORREY CANYON " et plus loin " LES MARINS PECHEURS DU FINISTERE NE PEUVENT QUE VOUS FAIRE PART DE LEUR INDIGNATION ET DE LEUR ECOEURLEMENT. ILS EXIGENT QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE DE TELLES CATASTROPHES NE PUISSENT SE REPRODUIRE. ILS RECLAMENT UNE INDEMNISATION CORRECTE DU PREJUDICE QUI LEUR EST CAUSE."

Il est prouvé une fois de plus, qu'à terre comme en mer la puissance publique plie devant celle des sociétés multinationales. Onze ans après la catastrophe du Torrey Canyon l'échouage de l'Amoco Cadiz prouve plus que l'on ne voudrait les dangers de cette politique.